



## 149172 - Sur quoi le prieur doit-il porter son regard quand il est en posture assise entre deux prosternations

---

### question

Quand, au cours de mes prières, je reste en posture assise entre deux prosternations, je remue mon index et dis : Maître ! Pardonne-moi. Accorde-moi Ta miséricorde. Guide-moi. Donne-moi la quiétude. Je voudrais savoir si, en disant cela, je dois regarder mon index comme cela se fait au cours du tashahhoud (une invocation dite au milieu et à la fin de la prière) ou diriger mon regard ailleurs ?

### la réponse favorite

Louange à Allah.

On a déjà cité dans le cadre de la réponse donnée à la question n°131579 la divergence des ulémas à propos de la position de la main droite entre les deux prosternations, à savoir : faut-il la placer sur la cuisse ou en remuer l'index comme on le fait au cours du tashahhoud ?

Quand le prieur observe la posture assise entre deux prosternations ou au cours du tashahhoud, il dirige son regard vers son index. Des ulémas disent qu'il doit regarder son bassin.

An-Nassai (1160) a rapporté d'après Abdoullah ibn Omar (P.A.a) une description de la manière de prier du Prophète (Bénédictio et salut soient sur lui) dans laquelle il dit : **Il posa sa main droite sur sa cuisse droite et pointa son index vers la qibla et dirigea son regard vers son doigt en sa direction.** Hadith jugé authentique par al-Albani dans Sahih an-Nassaie.

Ibn Baz (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a été interrogé en ces termes : **Sur quoi le prieur doit porter son regard quand il prie ?**

Voici sa réponse : **Selon la Sunna, on doit diriger son regard vers l'endroit où l'on va se prosterner.**



Qu'on soit en posture debout ou en posture de g nuflexion. Quand on en arrive   la posture assise, son regard doit suivre la direction point e par son index. Ceci s'applique aussi bien pendant la r citation du tashahhoud qu'entre les deux prosternations. Le regard est fix  sur la direction point e de l'index conform ment   la pratique du Proph te (B n diction et salut soient sur lui). Madjmou fatwa d'Ibn Baz (29/241).

Cheikh Ibn Djibrine (Puisse Allah lui accorder Sa mis ricorde) a  t  interrog  sur la question de savoir si le prieur doit diriger son regard pendant le tashahhoud vers son lieu de prosternation ou vers son index d ploy  en guise d'expression de l'unicit  d'Allah ?

Voici sa r ponse : Quand on observe la posture assiste entre deux prosternations ou pour r citer le tashahhoud, on regarde son indexe ou ses mains. Quand on est debout, on regarde l'endroit o  l'on va se prosterner. On se comporte de cette mani re afin de ne pas  tre dispers  et d' viter que des illusions et obsessions nous envahissent au cours de notre pri re. Charh oumdatou al-ahkaam (21/14).

Dans al-Madjmou, an-Nawawi (Puisse Allah lui accorder Sa mis ricorde) a cit  des chafites selon lesquels quand le prieur est en posture assise, il dirige son regard vers son bassin. Dans al-Mabsout, as-Sarakhsi attribue le m me avis   at-Tahawi (Puisse Allah leur accorder Sa mis ricorde).

Allah le sait mieux.